



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Mise en place du comité félibréen de Sceaux

Séance du 8 octobre 2020

Convocation du 2 octobre 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le huit octobre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le deux octobre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, MM. Théophile Touny, Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

Mme Sakina Bohu par Mme Florence Presson,
M. Xavier Tamby par M. Fabrice Bernard

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 8 octobre 2020

OBJET : Mise en place du comité félibréen de Sceaux

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Philippe Allardi,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2143-2,

Considérant que la tradition félibréenne de Sceaux rend opportune la mise en place d'un comité félibréen de Sceaux,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal, élu le 28 juin 2020 et les résultats des élections du 3 juillet 2020 pour la désignation du maire et des adjoints,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE la mise en place du comité félibréen de Sceaux.

PRECISE que celui-ci sera composé :

- d'un président : Jean-Louis Oheix, au regard de son implication de longue date dans la promotion de la tradition,
- d'un vice-président : le président de l'Association des Méridionaux de Sceaux, ou de son représentant, compte tenu des liens entre l'association et la tradition à Sceaux,
- du maire,
- de l'adjoint au maire délégué à la Culture,
- d'un conseiller municipal désigné par le maire,
- du président du Félibrige ou de son représentant,
- du président de l'association La Société des Félibres de Paris et amis de la langue d'oc, ou de son représentant,
- du président de l'association La Veillée d'Auvergne et du Massif central, ou de son représentant.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



M. L. Oheix